

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.616.007.1 DU 13 MAI 1991

Balance à équilibre automatique TERRAILLON modèle BE 10

(CLASSE IIII)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TERRAILLON, BP 501, 74105 Annemasse Cedex.

OBJET

La présente décision complète les décisions suivantes :

- n° 86.1.27.626.2.4 du 30 septembre 1986 (1) relative aux modèles BE 04 et BE 10 ;
- n° 88.1.51.626.9.4 du 12 octobre 1988 (2) relative aux modèles A..., B..., BME..., BEP... et BECI ;
- n° 89.1.40.626.9.4 du 9 septembre 1989 (3) relative aux modèles BE..., BME... et BECI...

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique TERRAILLON modèle BE 10 faisant l'objet de la pré-

sente décision diffèrent des balances approuvées par les décisions précitées par :

– les caractéristiques métrologiques :

Max = 10 kg

Min = 100 g

$e = d_d = 10 \text{ g}$

T = - 10 kg

– le symbole "g" sur le dispositif afficheur à proximité immédiate du dispositif indicateur,

– le fait que l'instrument peut se présenter sous trois versions différentes, deux à usage postal, une à usage de pese-bébé.

Les balances à usage postal comportent les fonctions ou dispositifs annexes suivants :

- soit l'affichage automatique d'un code composé de deux chiffres correspondant à une tranche d'affranchissement postal ;
- soit un dispositif indicateur sur deux lignes de 20 caractères, commandé par deux claviers (l'un pour la détermination du tarif, l'autre pour la programmation d'un changement de tarification).

Pour une utilisation en pese-bébé, une nacelle est adaptée sur le plateau récepteur de charge ; de plus, les fonctions suivantes sont disponibles : affichage de l'heure et de la date (en dehors de la fonction pesage), mémorisation de poids.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'UTILISATION

Les conditions réglementaires d'utilisation sont + 10 °C/+ 40 °C.

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1986, page 864.

(2) *Revue de Métrologie*, octobre 1988, page 1018.

(3) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1158.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sur les balances à équilibre automatique TERRAILLON modèle BE 10 figurent à proximité de l'indication de poids, les inscriptions suivantes :

- le rappel des caractéristiques métrologiques sous la forme : 10 kg/10 g
- la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION"
- la mention "NON APPROUVE POUR USAGE MEDICAL" pour la version permettant une utilisation en pèse-bébé,
- les limites particulières de fonctionnement en température sous la forme : "+ 10 °C/+ 40 °C".

Les balances à équilibre automatique TERRAILLON modèle BE 10 portent une plaque d'identification, fixée dans le socle, sur laquelle figurent les inscriptions suivantes :

- la marque du fabricant,
- la classe de précision sous la forme IIII,
- les caractéristiques métrologiques sous la forme :
Max : 10 kg Min : 100 g $e = d_d = 10$ g
- les limites particulières de fonctionnement en température sous la forme : "+ 10 °C/+ 40 °C",
- la mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION"
- la mention "NON APPROUVE POUR USAGE MEDICAL", dans le cas de la version pèse-bébé,
- le numéro et la date de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision est valable pour une durée de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et, accompagnés d'un instrument de chaque version, chez le fabricant.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographies n^{os} 5507-1 à 4.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

Balance à équilibre automatique TERRAILLON
modèle BE 10

I - CARACTERISTIQUES GENERALES

L'instrument peut se présenter sous les formes suivantes :

- BE 10 (modèle de base),
- balance postale avec tranches d'affranchissement,
- balance postale avec affichage de l'affranchissement,
- pèse-bébé.

L'alimentation en énergie électrique est mixte, piles ou secteur (piles : 6 piles de 1,5 V R6 - secteur : bloc secteur/transformateur raccordé à la balance.

II - FONCTIONNEMENT DU MODELE BE 10 DE BASE

1. Arrêt manuel - Arrêt automatique - mise en veille

a) Arrêt manuel

Le bouton poussoir ON/OFF permet la mise en fonctionnement de la balance et son arrêt.

b) Arrêt automatique - Mise en veille

Lorsque la balance est laissée en fonctionnement et est stable pendant 2 minutes environ :

- si la charge est nulle, elle s'éteint automatiquement.

L'arrêt automatique intervient également après 2 minutes environ dans les autres cas suivants :

- surcharge permanente
- charge négative permanente
- piles usagées (2ème seuil)
- acquisition de zéro impossible.

- si la charge est comprise entre zéro et la portée maximale, la balance se met en veille. L'état de veille est caractérisé par :

- affichage de . . .
- non alimentation du capteur (réduction de la consommation électrique).

L'état de veille dure 20 minutes environ, après quoi, il y a arrêt automatique. Pendant l'état de veille, il est possible de revenir au fonctionnement normal par action sur le bouton ON/OFF.

Nota : Le retour au fonctionnement normal se fait avec conservation de la valeur de la tare le cas échéant.

Il y a mise en veille et non pas arrêt automatique lorsque seule une charge tarée reste sur le plateau.

2. Détection de l'usure des piles : il y a 2 seuils de détection :

- le premier est un seuil d'alerte qui permet un fonctionnement normal de l'appareil avec affichage du symbole de pile usagée sur l'indicateur.
- le deuxième seuil provoque l'affichage uniquement du symbole de pile usagée et rend la pesée impossible.

3. Limite d'acquisition de zéro lors de la mise sous tension : environ 25 % de la portée maximale de la balance. En dehors de cette plage, il y a affichage alterné des barres supérieures et inférieures.

4. Tare

Pendant l'acquisition de la tare, le symbole t est affiché. Chaque action sur le bouton tare, pendant le fonctionnement normal, a pour effet de prendre en compte une nouvelle tare.

Annulation de la tare : par action sur le bouton tare, lorsque l'on se trouve dans la plage du zéro automatique (zéro suiveur).

Nota : le zéro suiveur est actif même si une valeur de tare est affichée.

III - BALANCE POSTALE AVEC TRANCHES D'AFFRANCHISSEMENT

Le fonctionnement est identique à celui du modèle BE 10 de base mais, en plus de l'affichage du poids, un code correspondant aux différentes tranches d'affranchissement est indiqué automatiquement, soit :

Code	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Jusqu'à (g)	20	50	100	250	500	1 000	2 000	3 000	5 000	7 000	10 000

Ce code apparaît en même temps que l'indication du poids.

Le changement de code se fait avant arrondissement du poids.

IV - BALANCE POSTALE AVEC AFFICHAGE DE LA TAXE D'AFFRANCHISSEMENT

1. La fonction pesage est identique à celle du modèle BE 10 de base.
2. **Dispositif afficheur à cristaux liquides :** il est spécifique à ce modèle et comporte deux lignes de 20 caractères alphanumériques. La ligne supérieure indique le type d'affranchissement et de service sélectionné au clavier. La ligne inférieure indique le poids et l'affranchissement correspondant. Ces valeurs sont accompagnées du signe + ou - lorsqu'on se trouve au passage d'un tarif à l'autre suivant que l'arrondissement de la valeur de poids a été faite à la valeur inférieure ou supérieure.
3. **Détection de l'usure des piles :** le fonctionnement est le même que pour les autres versions mais se traduit par :
 - a) *premier seuil de tension basse* : l'afficheur indique sur la ligne poids affranchissement la lettre "b" sur la gauche, clignotante ;
 - b) *deuxième seuil de tension basse* : l'afficheur indique en permanence le message : piles à remplacer.

4. Messages particuliers

Pendant l'acquisition automatique du zéro l'afficheur indique :

ZERO AUTOMATIQUE
EN COURS

Si l'acquisition du zéro automatique est perturbée, l'afficheur indique :

ZERO AUTOMATIQUE
PERTURBE

Si l'acquisition du zéro automatique est impossible, l'afficheur indique :

ZERO AUTOMATIQUE
IMPOSSIBLE

L'acquisition automatique du zéro étant effectuée, la balance se met en mode d'affranchissement lettre ordinaire, l'afficheur indique :

LETTRE
0 g

Le changement de mode d'affranchissement peut se faire par action sur les touches correspondantes du clavier.

5. Changement de tarification : la partie droite du pupitre comporte un clavier de 12 touches, plus 2 touches repérées :

- CP : changement de tarification,
- VAL : validation.

Qui permettent à l'utilisateur d'effectuer lui-même un changement de tarification selon le mode opératoire ci-dessous.

L'appareil étant en fonctionnement, il suffit d'actionner la touche CP ; sur la ligne supérieure de l'afficheur apparaît : "CHANGEMENT TARIF" et sur la ligne inférieure : "LETTRE 20 g" et l'ancien tarif.

L'ancien tarif est clignotant, il faut entrer avec le clavier le nouveau tarif. En cas d'erreur, la touche "C" permet d'annuler une valeur erronée.

Le nouveau tarif étant programmé, il apparaît fixe sur l'afficheur, il reste à presser alors la touche VAL, ce qui a pour effet de valider la nouvelle valeur introduite au clavier et de faire apparaître la tranche suivante sur l'afficheur, on procède alors de la même manière pour tous les tarifs.

Arrêt de la balance

Il n'y a pas de dispositif de veille.

L'arrêt automatique se produit uniquement si la balance est alimentée par piles :

- au zéro après 2 minutes environ,
- en cas de défaut de fonctionnement après 2 minutes environ,
- après 15 minutes environ si une charge reste stable sur le plateau pendant cette période.

L'arrêt semi-automatique est toujours possible que la balance soit alimentée par piles ou par secteur par action sur le bouton poussoir ON/OFF.

7. **Tare** : Dans cette version de fonctionnement la balance peut ne pas comporter de dispositif de tare.

V - FONCTIONNEMENT DE LA VERSION PESE-BEBE

1. La fonction pesage est identique à celle du modèle BE 10 de base.

2. **Filtrage** : dans la version pèse-bébé, un dispositif de filtrage est mis en œuvre.

3. **Mémorisation** : chaque pesée ainsi que l'heure et la date correspondantes peuvent être mémorisées par action sur une touche "Mémorisation".

Chaque nouvelle mémorisation vient remplacer la précédente.

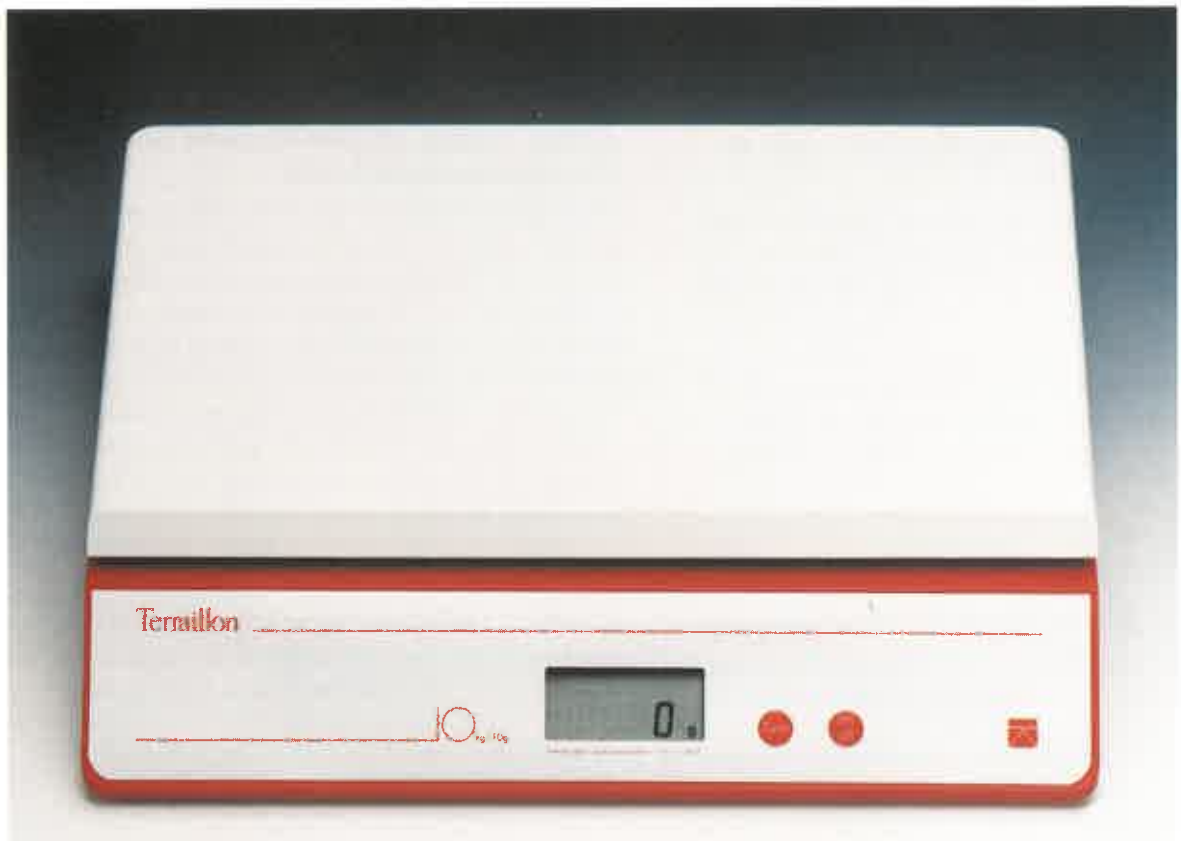
4. **Rappel mémoire** : par action sur la touche "rappel mémoire" et pendant que cette touche est activée, on peut visualiser sur l'afficheur le dernier poids mémorisé ainsi que la date et l'heure de mémorisation. La date et l'heure sont affichées alternativement.

5. **Affichage de l'heure et de la date** : en dehors du fonctionnement en mode pesage, les chiffres centraux affichent l'heure et les chiffres complémentaires la date.



■ N° 5507-1

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON BE 10



■ N° 5507-2

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON BE 10

Pèse-bébé





■ N° 5507-3

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON BE 10

Postale



■ N° 5507-4

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE TERRAILLON BE 10

Postale

